



Et le Groupe Citoyens Contribuables Anney

« **LETTRE OUVERTE COMMUNE DU COLLECTIF** »

Lettre en recommandé A/R

Anney, 3 mai 2016

A l'attention de Mr le Préfet de Haute Savoie

Objet : DUP concernant le projet de Centre de Congrès sur la presqu'île d'Albigny.

Nous menons une action de longue date contre le projet d'implantation du nouveau Centre de Congrès sur la presqu'île d'Albigny.

Suite à l'enquête publique, les commissaires enquêteurs considèrent que :

1. *L'opportunité du projet n'est pas avérée.*
2. *Le bilan inconvénients-coûts/avantages est défavorable au projet.*
3. *La nécessité de procéder à des expropriations ne s'impose pas.*

Par conséquent, ils donnent un **avis défavorable** à la demande de Déclaration d'Utilité Publique formulée par la Communauté d'Agglomération d'ANNECY.

Notre contestation est fondée sur trois pôles :

- L'aspect environnemental,
- L'aspect juridique,
- L'aspect économique.

En ce qui concerne l'aspect « environnemental », nous souhaitons rappeler l'intérêt porté par la population à la protection du lac et de ses rivages. Le choix de la presqu'île d'Albigny est en rupture totale avec la politique menée depuis des décennies par les élus d'Anney et d'Anney-le-Vieux.

En ce qui concerne l'aspect « juridique », les décisions récentes du Tribunal Administratif de Grenoble (24/04/2014), validées par la Cour Administrative d'Appel de Lyon (23/02/2016), remettent en cause le PLU d'Anney-le-Vieux sur deux motifs très clairs :

- La sauvegarde de tous les arbres remarquables sur la presqu'île,
- Le nécessaire respect, dans ce cadre exceptionnel, de la Loi littoral et du principe « d'extension limitée de la constructibilité » sur la presqu'île.

Cette décision, sans surprise pour nous, montre à l'évidence que les aspects juridiques n'ont pas été assez pris en compte en amont du choix de la presqu'île.

En ce qui concerne toujours ces aspects juridiques, la directive PINEL du 7 décembre 2015 demande à tous les Préfets de France de faire respecter la loi Littoral pour lutter contre la sur-densification des constructions sur les territoires à préserver. Là encore, son application à la presqu'île d'Albigny rend le projet Snohëtta, vu sa taille, complètement caduc.

En ce qui concerne l'aspect « économique », les hypothèses de « retombées économiques » sont manifestement surévaluées, compte tenu de l'évolution du marché : concurrence accrue, fortes réductions des budgets alloués à ces activités qui sont majoritairement déficitaires.

Les réductions des subventions publiques au niveau de l'Etat obligeront les collectivités locales à augmenter les impôts pour couvrir des déficits inévitables.

Nous chiffrons le coût global du projet dans une fourchette allant de 70 à 90 M€.

Resteraient à provisionner les coûts de fonctionnement, en plus des coûts de structure. Le Centre de Congrès actuel de l'Impérial prévu pour être « complémentaire » du nouveau centre d'après la C2A, est déjà déficitaire et subventionné.

Vous constaterez, Monsieur le Préfet, que nos analyses sont fondées sur des éléments solides. Appuyées sur des faits, elles n'ont aucun caractère polémique.

Vous êtes, en tant que Préfet, le garant du respect des lois et du service de l'intérêt général.

C'est pourquoi nous ne comprendrions pas que vous puissiez signer la DUP après les conclusions de l'enquête publique et à l'encontre des décisions de justice déjà rendues. Nous pensons que les habitants de l'agglomération ne le comprendraient pas non plus.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à nos respectueuses salutations.

Le collectif des Associations

Annecy Citoyenne – Annecy Changeons d'Ere – Les Amis de la Terre 74 – A.L.A.E - La FRAPNA – Plus Belle Ma Vie – Groupe Citoyens Contribuables Annecy